



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Demande d'examen de la situation réglementaire d'un projet
vis-à-vis de la réglementation défrichement (Code forestier)**

Réservé DDTM : Numéro de dossier

DEP-24-429-054

Je soussigné(e) :

Civilité ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom / Prénom Zhyrova

Kateryna

Adresse ligne 1 11 avenue de la Capelette

Adresse ligne 2

Code postal / Ville 13010

MARSEILLE

Courrier électronique katya.zhyrova@aiproject.fr

Téléphone(s) +33 6 25 37 39 58

Agissant en qualité de :

Architecte AI Project

Demande par la présente l'examen de la situation réglementaire du projet décrit ci-dessous au regard des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le Code forestier.

Commune, lieu-dit Marignane

Parcelles cadastrales et
surface totale 000BS143

Surface à défricher 3564

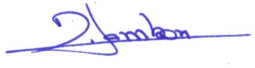
☒ m² ☐ ha - (Surface à défricher)

Description de
l'opération

Construction du technocentre Henri Fabre à Marignane.

Je joins un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) représentant l'emprise de mon projet et un plan de situation (geoportail.gouv.fr) et tout élément pouvant faciliter la compréhension du dossier (photos, etc.).

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus. J'ai bien noté que cette demande de renseignements ne constitue pas demande d'autorisation de défrichement. Il s'agit d'une demande d'examen de la situation de mon projet vis-à-vis des procédures d'autorisation de défrichement prévues par le Code forestier. Si une autorisation est nécessaire, je déposerai un dossier complet dans les formes prévues par les textes en vigueur.

Date 26/11/2024	Le demandeur 	Cadre réservé au service instructeur	
		Au vu des éléments transmis et sous réserve de leur exactitude : ☐ Le projet nécessite un examen plus approfondi (dépôt d'une demande d'autorisation) ☒ Le projet ne nécessite pas d'autorisation de défrichement au motif suivant : L'emprise du projet est située sur un terrain non en nature de bois et forêt	Dossier suivi par Le technicien forestier  Damien JAMBON Le 05/12/2024
		Pour le préfet et par délégation L'Adjointe à la Cheffe du Pôle Forêt Marie-Laure LAGARDE  Le 05/12/2024	